

La position de l'Eglise catholique

Qui sommes-nous? D'où venons-nous? Où allons-nous? Ces questions qui préoccupaient les philosophes antiques, semblaient avoir été résolues par l'établissement des grandes religions monothéistes. Et pourtant, elles sont toujours là, dans les têtes pensantes qui refusent les positions athées, mais que le doute assaille parfois.

Les religions chrétiennes nous enseignent la résurrection des morts. Ils seraient donc bien vivants dans une autre dimension. Quelle meilleure preuve de leur survivance, de cette foi, si nos chers disparus pouvaient communiquer avec les vivants sur terre ? Ils pourraient nous rassurer sur leur sort et nous faire partager leur joie de vivre en cette nouvelle forme de vie.

La publication des révélations privées:

Dans un premier temps : « en 1966, le Pape Paul VI a aboli les restrictions, (canon 1399 §5 de la Congrégation du Saint Office de 1917), quant aux publications concernant de nouvelles apparitions, révélations, prophéties ou miracles. En conséquence, de tels écrits peuvent être lus et distribués par les fidèles sans la permission spécifique de l'Église, pour autant qu'ils ne contiennent rien qui soit contraire à la foi et à la morale. Ce qui veut dire qu'un "imprimatur" (autorisation de publier accordée par l'Église) n'est plus nécessaire. En conséquence, si un évêque interdisait la publication de révélations privées qui ne contiennent rien de contraire à la foi ou à la morale, une telle défense serait abusive et absolument invalide ». Quant à l'attitude à adopter à l'égard des révélations dites privées, la liberté de chacun est respectée. (*Extraits de Chrétiens Magazine n° 124 du 15.10.1999*).

Les contacts avec les défunts:

Dans un deuxième temps, longtemps interdits par l'Eglise catholique, les contacts avec les personnes décédées sont autorisés depuis novembre 1996. Un article publié par l'agence de presse ANSA le 27.11.1996 sous la plume du Père Gino Concetti (chroniqueur de l'Osservatore Romano, journal du Vatican), y parle de l'Au-delà d'une manière nouvelle.

«Dieu permet à nos chers défunts qui vivent dans la dimension ultra terrestre d'envoyer des messages pour nous guider en certains moments de notre vie. A la suite des nouvelles découvertes dans le domaine de la psychologie sur le paranormal, l'Eglise a décidé de ne plus interdire les expériences de dialogue avec les défunts, à condition qu'elles soient menées avec une sérieuse finalité religieuse et scientifique ».

Un encart dans l'article précédent, explique la position de l'Eglise catholique.



Pour l'Eglise catholique les contacts avec l'Au-delà sont possibles et celui qui dialogue avec le monde des défunts ne commet pas de péché s'il le fait sous l'inspiration de la foi.

C'est ce que soutient le **Père Gino Concetti**, frère de l'ordre des Franciscains Mineurs, un des théologiens les plus compétents du Vatican et commentateur de l'Osservatore Romano, le quotidien officiel du Saint-Siège.

L'intervention du Père Concetti dans l'article paru est très importante, car pour la première fois s'y trouvent manifestées des tendances nouvelles de l'Eglise au sujet du paranormal, sur lequel, jusqu'alors, les

autorités ecclésiastiques avaient formulé des avis nettement contraires. Pour en savoir plus, nous avons interviewé le théologien :

«Selon le nouveau catéchisme, dit tout de suite le père G. Concetti, «Dieu permet à nos chers défunts qui vivent dans la dimension ultra terrestre d'envoyer des messages pour nous guider en certains moments de notre vie. A la suite des nouvelles découvertes dans le domaine de la psychologie sur le paranormal, l'Eglise a décidé de ne plus interdire les expériences de dialogue avec les défunts, à condition qu'elles soient menées avec une sérieuse finalité religieuse et scientifique ».

Voulez- vous nous expliquer cette nouvelle conception théologique sur les communications avec l'Au-delà ?

« Tout part de la constatation que l'Eglise est un unique organisme dont Jésus-Christ est le chef. Cet organisme est composé des vivants, c'est à dire aussi bien du peuple des fidèles sur la terre que des trépassés, qu'ils soient les bienheureux et les saints qui sont dans la paix de l'esprit au Paradis, ou des âmes qui doivent expier leurs péchés au Purgatoire. Ces trois dimensions non seulement sont unies à Jésus, mais le concept de la «communion des saints», fait qu'elles sont unies ensemble. Ceci signifie qu'une communication est possible ».

D'après la doctrine catholique, comment viennent ces contacts ?

« Les messages peuvent nous parvenir, non seulement à travers les paroles et les sons, c'est-à-dire par les systèmes normaux de communication des êtres humains, mais aussi par divers signes, à travers les rêves, qui certaines fois sont prémonitoires ou à travers des impulsions spirituelles qui entrent dans notre esprit, impulsions qui peuvent se transformer en visions ou en idées ».

Père Concetti, tout le monde peut-il avoir ces perceptions ?

« Ceux qui captent le plus souvent ces phénomènes sont les personnes sensibles c'est à dire les personnes qui ont une sensibilité supérieure à l'égard de ces signes ultra terrestres. Je veux parler des clairvoyants et des médiums. Mais les personnes normales peuvent avoir certaines perceptions extraordinaires, un rêve particulier, un signe étrange, une illumination soudaine. A la différence des personnes sensibles, elles peuvent rarement parvenir à interpréter ce qui se passe en elles et à l'extérieur d'elles-mêmes ».

Est-ce que pour interpréter ces phénomènes, l'Eglise leur permet de s'adresser à ces dits sensitifs et aux médiums ?

«Oui, l'Eglise permet de s'adresser à ces personnes particulières, mais avec une grande prudence et à certaines conditions. Les sensitifs auxquels on peut demander assistance doivent être des personnes qui mènent leurs expériences, même avec des techniques modernes, en s'inspirant de la foi. Si ces derniers sont des prêtres, c'est encore mieux. L'Eglise interdit tous les contacts des fidèles avec ceux qui communiquent avec l'Au-delà en pratiquant l'idolâtrie, l'évocation des morts, la nécromancie, la superstition et l'ésotérisme, toutes ces pratiques occultes qui incitent à la négation de Dieu et des Sacrements ».

Avec quelles motivations un fidèle peut-il entreprendre un dialogue avec les défunts ?

« Il est nécessaire de ne s'approcher du dialogue avec les défunts que dans des situations de grande nécessité, comme quelqu'un qui a perdu, dans des circonstances tragiques, son père, sa mère, son enfant ou bien son mari et ne se résigne pas à l'idée de la disparition. Avoir un contact avec l'âme du cher défunt peut rasséréner l'esprit d'une personne bouleversée par le drame. On peut s'adresser aux défunts si l'on a besoin de résoudre un grave problème de vie. Nos ancêtres, en général, nous aident et ne nous envoient jamais de message qui porte atteinte à nous-mêmes ou à Dieu ».

Quelles attitudes convient-il d'éviter durant les contacts médiumniques ?

« Il ne faut pas jouer avec les âmes des trépassés. Il ne faut pas les évoquer pour des motifs futiles, pour obtenir par exemple un numéro du Loto. Il convient aussi d'avoir un grand discernement à l'égard des signes de l'Au-delà et de ne pas trop les amplifier.

On risquerait de tomber dans la crédulité excessive la plus suspecte. Avant tout, il ne faut pas aborder le phénomène de la médiumnité sans la force de la foi. On risquerait de perdre son équilibre psychique et de sombrer tout à fait dans la possession démoniaque. Des prêtres exorcistes continuent à signaler des milliers de personnes infestées par le démon, au cours des séances spirites ».

L'interview a été reprise dans les principaux journaux italiens « La Stampa, Il Messagero, la républica l'Avvenire... » en Décembre 1996.

<http://audeladumiroir.fr/catholique.html> - copyright 44825